Hager SE
Zum Gunterstal
66440 Blieskastel
Allemagne
Tél.: +49 6842 945-0

Cher Client,

Hager Group s'engage à respecter strictement le règlement REACH en matière de déclaration des substances extrêmement préoccupantes (SVHC), d'autorisation (Annexe XIV) et de restriction (Annexe XVII).

Conformément aux obligations énoncées à l'article 33 du règlement REACH (CE) n° 1907/2006, veuillez trouver ci-joint les informations les plus récentes concernant les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) présentes dans les produits à une concentration supérieure à 0,1 % en poids (w/w).

Ces informations peuvent être amenées à évoluer au fil du temps en fonction des modifications apportées aux composants ou aux matériaux, ou en raison d'une amélioration de nos connaissances issues des informations fournies par nos fournisseurs ou de nos propres investigations.

Veuillez noter qu'en conformité avec la politique environnementale du groupe Hager, nous nous efforçons de substituer aussi rapidement que possible toutes les SVHC dans nos produits.

Blieskastel, 19/07/2025

Pascal Charre
Vice-président Qualité et Environnement - Hager Group

SVHC (liste candidate conformément à l'article 59(10) du règlement REACH) > 0,1 % w/w Analyse selon la liste candidate de juin 2025 (250 substances)

| | |
|---|---|
| **Matériau** | BG464 |
| **Désignation** | Bloc différentiel 4P 63A 500mA AC |
| **SVHC > 0,1 % w/w (numéro ECHA/CAS)** | 100.001.125 / 79-94-7<br>100.028.273 / 7439-92-1 |
| **Conditions spécifiques de sécurité d'utilisation** | Aucune |
| **Numéro de déclaration SCIP** | / |

En fin de vie, les produits doivent être recyclés conformément aux exigences de la directive DEEE.

Forme juridique : Société Européenne
Siège social : Blieskastel
Bureau d'enregistrement : Saarbrücken HRB16434
Président-directeur général : Sabine Busse
Membres du conseil d'administration : Mike Elbers, Michael Flieger, Franck Houdebert, Ralph Fuerderer